



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS

---

## Règlement communal temporaire de circulation

### *Route barrée Kierchepad à Greisch*

En raison d'un tournage d'un film à Greisch, le collège échevinal, lors de sa séance du 11 mars 2025, a voté un règlement temporaire de circulation avec la teneur suivante :

- Art. 1 : Le mardi, 15 avril 2025, entre 6h00 et 20h00, la circulation à Greisch est réglée comme suit :
- interdiction de toute circulation dans la rue Kierchepad (sauf riverains et services d'urgence) ;
  - interdiction de stationnement sur les emplacements de stationnement près de l'église.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 11 mars 2025  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser

Le Bourgmestre



Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)